

Pack Familiale+



SUPPORTER DE VOTRE

FAMILLE



- Une indemnisation sans franchise
- Le remboursement des dommages causés aux objets et immeubles empruntés ou loués
- Des montants d'intervention doublés en Protection Juridique Vie privée

Le Pack Familiale+ d'AG Insurance est un complément optionnel au contrat d'assurance Top Familiale - R.C. Vie privée d'AG Insurance qui prévoit une franchise anglaise et une couverture pour les biens confiés.

Les atouts du Pack Familiale+

Une indemnisation sans franchise

Lorsque vous causez des dommages à autrui, votre assurance Top Familiale - R.C. Vie privée intervient pour dédommager le tiers mais en cas de dommages matériels, vous devez toujours payer une franchise.

Le Pack Familiale+ applique le principe de la « franchise anglaise » : dès que les dommages dépassent le montant de la franchise, celle-ci n'est plus d'application.

Une couverture pour les objets qui vous sont confiés

Si vous endommagez un objet qui vous a été prêté ou que vous louez, le contrat d'assurance Top Familiale - R.C. Vie privée classique n'intervient pas. Le Pack Familiale+ indemnise les dommages matériels que vous causez à ces objets (outils, vélos, matériel de camping et même les bateaux de plaisance et engins maritimes loués ou empruntés pour une durée de max. 48h). Si vous louez par exemple un jet ski avec lequel vous heurtez la coque d'un bateau, votre Pack Familiale+ vous couvre pour la réparation du jet ski, tandis que votre Top Familiale - R.C Vie privée indemnise les dégâts causés au bateau.

Une couverture pour les biens immeubles que vous occupez

Vous occupez un logement de façon occasionnelle (max. 3 mois) à titre privé ou professionnel ? Ou vous utilisez un bien dans le cadre de votre vie privée (par exemple une salle pour exposer vos peintures réalisées pendant vos loisirs) ?
Vous êtes assuré pour les dégâts que vous occasionnez.

Des interventions maximales doublées en Protection Juridique

Si vous avez souscrit l'assurance Protection Juridique Vie privée dans le cadre de votre assurance Top Familiale - R.C. Vie privée, votre Pack Familiale+ en double les limites d'intervention :

- jusqu'à 180 000 EUR pour le recours civil en cas de dommages corporels ou matériels, mais aussi pour les frais de défense pénale ;
- jusqu'à 60 000 EUR pour les frais de recherche d'enfants disparus.

Le Pack Familiale+ ne couvre pas :

- La faute lourde (pour les assurés > 18 ans) : ivresse ou état analogue, acte de violence, sinistre intentionnel.
- Les dommages liés à une assurance obligatoire.
- Les dommages ne résultant pas d'une activité dans le cadre de la vie privée.
- les dommages découlant de la pollution graduelle (sur base de l'article 544 du Code civil).

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

L'assurance Pack Familiale+ est un contrat conclu pour une durée de 1 an, tacitement reconduit pour la même durée, sauf si l'une des parties s'y oppose dans les formes légales au moins 3 mois avant la fin du contrat.

Votre courtier

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG Insurance. Vous êtes invité à prendre connaissance du document d'information normalisé sur le produit d'assurance avant toute souscription. L'étendue exacte des garanties figure dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur www.aginsurance.be. Toutes ces informations (pré)contractuelles, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances.

En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire d'assurance.

En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance, (Boulevard E. Jacqmain, 1000 Bruxelles, tél. : 02 664 02 00, mail: customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71 - fax 02 547 59 75 - www.ombudsman.as).